

The Project Gutenberg eBook of Le Circuit de l'Est [programme], by Commune de Amiens/Nancy

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Le Circuit de l'Est [programme]

Author: Commune de Amiens/Nancy

Release date: May 1, 2004 [EBook #12247]

Most recently updated: December 14, 2020

Language: French

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LE CIRCUIT DE L'EST [PROGRAMME] ***

Produced by This file was produced from images generously made

available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>, carlo traverso and the Online Distributed Proofreading Team.

[Illustration]

Programme Officiel.

CIRCUIT DE L'EST.

AMIENS-AVIATION.

15,16 & 17 AOÛT 1910.

PRIX: 0.50 F.

* * * * *

[Publicité]

Léon Maeght

JOAILLIER - ORFÈVRE

OBJETS D'ART TÉLÉPHONE 4-51

Le plus beau choix de Brillants de la Région

82. Rue des Trois-Cailloux Amiens

* * * * *

AVIS.

M. GRAU, éditeur du PROGRAMME OFFICIEL, offre, pour être attribué par le sort à l'un des acheteurs du Programme, un Appareil photographique 9x12, extra soigné.

A cet effet, tous les Programmes porteront, sur l'une quelconque des pages de publicité, un numéro d'ordre.

C'est le numéro qui sortira au tirage qui gagnera l'Appareil.

Le tirage sera fait à l'issue des Fêtes, en présence des Membres du Comité.

Dans le cas où le lot ne serait pas réclamé dans un délai de 15 jours, il sera attribué à l'un des numéros suivants qui auront été tirés en prévision.

Les Acheteurs ont donc intérêt à conserver précieusement le Programme de cette grande manifestation aérienne.

Le Numéro gagnant sera communiqué aux Journaux d'Amiens et affiché chez M. HACQUART, rue des 3 Cailloux, le Jeudi 18 courant.

* * * * *

[Publicité]

ANCIENNE MAISON PITEUX FRÈRES

FONDÉE EN 1804

IMPRIMERIE A. GRAU

TRAVAUX DE LUXE ET DE COMMERCE

ÉDITIONS

Catalogues illustrés * Programmes * Prix-Courants
REGISTRES extra-solides

AMIENS — 21, Rue des Augustins — AMIENS

* * * * *

[Publicité]

[Illustration]

Albert E. HATAT

Coiffeur de Dames

PROFESSEUR DIPLÔMÉ

37, Galerie du Commerce

AMIENS

* * * * *

[Publicité]

PAPETERIE, LIBRAIRIE, MUSIQUE, PEINTURE

Lenoir—Bayard

E. BOUVIER, Successeur

Téléphone 4-17 14-16-18, Galerie du Commerce, AMIENS Téléphone 4-17

GRAND CHOIX DE GRAVURES D'AÉROPLANES ET D'AUTOMOBILES
Cartes Postales du Circuit de l'Est

MAROQUINERIE FINE, TROUSSES DE VOYAGE, PORTE-MONNAIE, PORTE-CARTES, ETC

FANTAISIE POUR CADEAUX en marbre et cuivre, Biscuit de Saxe,
Terre cuite, etc.

* * * * *

[Publicité]

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

Vve LENORMAND

AMIENS—g6, Rue des Trois-Cailloux, g6 — AMIENS

ARTICLES DE LUXE FATIGUE ET TRAVAIL

Au Cousu Main

Chasses garanties Imperméables

SPÉCIALITÉ SUR MESURES -- RÉPARATIONS SOIGNÉES

* * * * *

[Publicité]

AUX SIX PROVENÇAUX

Grande Epicerie de choix—Primeurs, Volailles, Gibiers, Vins, Liqueurs

AYMOND

10-12, Place René-Goblet, AMIENS

SERVICE A DOMICILE—POUR LE DEHORS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS (SUCRE ET MARQUES EXCEPTÉS)

Demander le Prix-Courant général — Incessamment Téléphone

_____*****_____

DÉPOT DE LA SÉLÉNA

Savon poudre spécial pour le Blanchissage du Linge

AMIENS—Fabricants MM. KERNÈS, LEFRANC et Cie—AMIENS

_____*****_____

Afin de faire connaître leur produit ces Messieurs offrent

1 boîte de SÉLÉNA échantillon

aux 200 porteurs de programmes des Nos 200 à 225, 300 à 325,
400 à 425, 500 à 525, 600 à 625, 700 à 725, 800 à 825, 900 à 925.

Par suite de la disparition d'un collègue M. AYMOND se tient à la
disposition des clients qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

* * * * *

[Publicité]

E. LASORNE

ET

A. DE LONGEVILLE

Matériaux de Construction

AMIENS, 365, Rue de la Voirie —(Téléphone 154) 1, Boulevard Voltaire, ABBEVILLE

(Téléphone 165)

[Publicité]

FABRIQUE de COFFRES-FORTS
Tout fer et acier

FRANÇAIS ET AMÉRICAINS

GARANTIS INCOMBUSTIBLES

Ancienne MAISON E. GAUTIER et Cie
ET LOTH, GAUTIER ET Cie d'Embreuille (Somme)

E. LEGRAND, SUCESSEUR

FOURNISSEUR DES BANQUES ET PRINCIPALES ADMINISTRATIONS

46, Rue des Sergents USINE 24, RUE DU MOULIN & 165, RUE SAINT-HONORÉ

AMIENS TÉLÉPHONE 3-27

SEUL CONCESSIONNAIRE DES

MOTEURS ET GAZOGÈNES «LABBÉ»

LES PLUS RÉPUTÉS A CE JOUR

67 MÉDAILLES: OR, VERMEIL, ARGENT et BRONZE

MÉDAILLE D'OR Amiens 1906.

DIPLÔME D'HONNEUR Amiens 1909.

1er GRAND PRIX AMIENS 1909.

PRIX D'HONNEUR DE L'EXPOSITION AMIENS 1909:

Objet d'art offert par
le Président de la République.

[Publicité]

LÉON CARON FILS

La plus importante Maison de la Région pour Appareils et Fournitures Photographiques
AMIENS—93, Rue des Trois-Cailloux, 73
SUCCURSALE à ROUEN, 41, Rue Jeanne d'Arc, 41
PLAQUES DE TOUTES MARQUES et Laboratoires gratuits

CATALOGUE FRANCO

[Publicité]

GRAND HOTEL DU RHIN

PREMIER ORDRE
4, Rue de Noyon, 4 (Près la Gare)

Téléphone 44
Nouvellement reconstruit avec tout le confort moderne

Téléphone 44

RECOMMANDÉ PAR LE T. C. F. ET L'A. C. F.

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Vastes Salles pour Banquets, Noces et Soirées

Grand Garage pour Automobiles

DANS L'INTÉRIEUR DE L'HOTEL, avec FOSSE POUR RÉPARATIONS

DÉPÔT D'ESSENCE

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE — SALLE DE BAINS

GRAND JARDIN D'AGRÉMENT

* * * * *

[Publicité]

Maison Carpentier-Jacquot

Lucien Paquien

Successeur

Papeterie — Fantaisies

9, Rue des 3 Cailloux, Amiens

* * * * *

[Publicité]

Portraits, Agrandissements
POUR VOS Reproductions,
Cartes pour Abonnements

ALLEZ EN CONFIANCE CHEZ

O. HACQUART

80, Rue des Trois-Cailloux, 80
AMIENS

Voyez ses jolis Modèles
D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

Employez ses
RÉVÉLATEURS ET FIXO-VIREURS PROGRÈS

Plaques «PROGRÈS» 9 x 12, 1 fr. 50 la Douzaine
Papiers — — 0 60 la Pochette

TOUS TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

* * * * *

[Publicité]

AUX CHAIS NOTRE-DAME 10, Place Notre-Dame, 10

Leroy-Bocquet

VINS - SPIRITUEUX - LIQUEURS - SIROPS

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS

AVIS.—Nous prévenons notre Clientèle qu'incessamment les MAGASINS & ENTREPOTS seront

transférés 28, rue au Lin.

[Publicité]

ARMES DE TOUS SYSTÈMES
Garanties éprouvées pour toutes les Poudres Pyroxylées

ANCIENNE MAISON MARTEL-SCHELLER
PH. ROUX Succr
7, Rue des Sergents, AMIENS
Lauréat De la Manufacture Nationale d'Armes de Saint-Etienne

COMMANDES - RÉPARATIONS

Spécialité de
CARTOUCHES CHARGÉES

Seul Représentant du Fusil «SCOTT»

MAISON DE CONFIANCE

[Publicité]

CHARBONS
CHANTIERS RÉUNIS DE LA Cie DU GAZ FRANÇAIS D'AMIENS
ET DE LA MAISON BERTINCOURT

Jules BLOT Succr
47-49-51, Quai de l'Abattoir, 47-49-51
AMIENS

Téléphone 1.59 GROS & DÉTAIL Téléphone 1.59

ET TOUS COMBUSTIBLES

[Publicité]

Corroyer & Huet
GRAND GARAGE DE PICARDIE
Téléphone 3.16
16 & 18, Rue Jules Barni
Amiens

STOCK MICHELIN
Acétylène dissous

[Publicité]

Prochaine Ouverture
29, Place Gambetta, 29
AMIENS
ÉPICERIE MODERNE
Toulot-Desgroux

Spécialités JULIEN DAMOY

[Publicité]

LÉON BRIAS
AMIENS, 22, Rue des Jeunes-Mâtins

(près l'Hôtel de Ville et des Postes).

Machines à Coudre
DE TOUS SYSTÈMES
Seul Vendeur des Célèbres
«8e MERVEILLE» et
«ORIGINAL VICTORIA»
Vente à Crédit.—Au Comptant 10%.

CORSETS
sur MESURE
Depuis 13 fr.

CORSETS
de Confection
A tous Prix

* * * * *

[Publicité]

DELAHAYE & LEBLOND
G. Leblond & G. Marsolet
SUCCESEURS
DISTILLATEURS
AMIENS — 14, Place au Feurre, 14 — AMIENS

FABRIQUE DE LIQUEURS, SIROPS ET FRUITS

SPÉCIALITÉS:
Curaçao Triple Sec blanc -:- Prunelle au Cognac

* * * * *

[Publicité]

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

E. VASSEUR
Pharmacien de Première Classe de l'Université de Paris
54, Rue des Vergeaux
AMIENS

DÉPOT DES PASTILLES DE L'ABBÉ LEMAIRE
Nouveau Remède contre Toux, Rhumes, Bronchites

SELS LITHINÉS DE LA CROIX-ROUGE
Dix fois plus actifs que les Eaux de Vittel et Contrexeville

* * * * *

[Publicité]

GRANDS MAGASINS DES
Nouvelles Galeries
AMIENS

LES PLUS VASTES DE LA RÉGION
On y Vend de Tout.

ACTUELLEMENT
Choix Immense de Jouets et Souvenirs d'Amiens
AÉROPLANES, JUMELLES, LONGUES-VUES

(Seuls Dépositaires de la Marque AL-MA)

SERVICE RAPIDE DE LIVRAISONS EN BANLIEUE PAR AUTOMOBILES

* * * * *

[Publicité]

TOUS MES TRAVAUX D'IMPRESSION quels qu'ils soient, de luxe ou commerciaux, sont extrêmement soignés.

A. GRAU, Imprimeur,
Amiens.

Ancienne Maison PITEUX FRÈRES, fondée en 1804.

* * * * *

PROGRAMME OFFICIEL ÉTAPE D'AMIENS
DU
CIRCUIT DE L'EST-AVIATION
ORGANISÉE
à l'AÉRODROME DE LA CROIX-ROMPUE

Par la SOCIÉTÉ AÉRIENNE DE PICARDIE et le COMITÉ SPÉCIAL

Sous la Présidence d'honneur et le haut patronage de:

M. le Préfet de la Somme.
M. le Général Commandant le 2^{me} Corps d'Armée.
M. le Maire de la Ville d'Amiens.
M. CAUVIN, Sénateur de la Somme.
M. MAQUENNEHEN, Sénateur de la Somme.
M. FIQUET, Sénateur de la Somme.
M. ROUSÉ, Sénateur de la Somme.

Amiens 1910

COMITÉ DE LA S. A. P.

Président : M. René RANSSON.
Vice-Président: M.M. BLÉRIOT.
Trésorier : M. DANÉY.
Secrétaire : M.G. DIAN.
Membres : M. RAYEZ.
M. SANGNIER.
M. BLONDEL.
M.M. SYDENHAM.
M.J. RICQUIER.
M.R. TATTEGRAIN.
M.P. TORCHON.
M. QUEULAIN

COMITÉ D'ORGANISATION

Président: M. BOUTMY.
Membres : M.R. RANSSON.
M. MATRAT.
M.M. BLÉRIOT.
M. VASSELLE.
M. VAST.
M. DIAN.
M. RAYEZ.

CIRCUIT DE L'EST

Course d'Aéroplanes du 7 au 17 Août 1910

Paris (Issy-les-Moulineaux)..... 7 Août Départ.
Troyes..... 9 » »
Nancy..... 11 » »

Mézières-Charleville..... 13 » »

Douai..... 15 » »

(15 » Arrivé.

AMIENS.....(16 » Meeting.

(17 » Départ.

PRIX:

100.000 francs offerts par LE MATIN.

120.000 francs offerts par les Villes-Étapes.

Un Objet d'Art de 10.000 francs offert par la Ville de Paris.

Un Objet d'Art de 5.000 francs offert par M. DEUTSCH de la Meurthe.

LES ENGAGÉS DU CIRCUIT DE L'EST

Leurs Numéros

1 NIEUPORT.....(Nieuport 1). 2 BRÉGUET.....(Bréguet 2). 3 MARTINET.....(H. Farman 1). 4 DE BAEDER.....(O.A.). 5 LATHAM.....(Antoinette 2). 6 CHAMPEL.....(Voisin 3). 7 NIEL.....(Nieuport 2). 8 NOGUÈS.....(Nieuport 3). 9 AUBRUN.....(Blériot 1). 10 BRÉAL.....(Voisin 5). 11 LABOUCHÈRE.....(Antoinette 1). 12 MÉTROT.....(Voisin 1). 13 PICARD.....(Savary 1). 14 BATHIAT.....(Bréguet 1). 15 EFIMOFF.....(Sommer 5). 16 BIÉLOVUCIC.....(Voisin 2). 17 DEMOGEOT.....(Avia). 18 CHATEAU.....(Tellier). 19 MORANE.....(Blériot 3). 20 KULLER.....(Antoinette 3). 21 LEGAGNEUX.....(Sommer 3). 22 LEBLANC.....(Blériot 6). 23 NOEL.....(Blériot 4). 24 WAGNER.....(Hanriot). 25 SOMMER.....(Sommer 6). 26 WEYMANN.....(H. Farman 2). 27 SAVARY.....(Savary 2). 28 BUSSON.....(Blériot 3). 29 RIGAL.....(Sommer 7). 30 DAELLENS.....(Sommer 2). 31 DE PISCHOFF.....(de Pischoff). 32 WALLON.....(Sommer 1). 33 LINDPAINTNER.....(Sommer 4). 34 AUDEMARS.....(Demoiselle Clémence Huyard). 35 MAMET.....(Blériot 2).

NOTA.—Les aviateurs porteront le numéro indiqué ci-dessus pendant tout le Circuit, de même qu'au cours des épreuves dans chaque Ville.

QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES SUR

Les Principaux Engagés du Circuit de l'Est

[Illustration: (Cliché de *La Vie au Grand Air*).]

Hubert LATHAM

Le plus populaire peut-être des aviateurs du Circuit, monte un monoplan Antoinette. Débutait dans l'Aviation en mars 1909 et, deux mois après, battait le record Français de distance, en 1 h. 1' 3". Ses traversées de la Manche, où deux fois il échoua en vue des côtes Anglaises, sont encore présentes à la mémoire de tous. Triomphateur de la première Semaine de Champagne, il vola sur Berlin au Meeting Allemand. Il fut, à Blackpool, l'un des rares compétiteurs qui osèrent affronter la tempête.

Un jour, près de Chalons. Hubert LATHAM arrivait impromptu, en aéroplane, chez les amis qui l'avaient invité à la chasse, et le soir il rentra à son hangar par la voie aérienne.

Cette année le vit partout et toujours en vainqueur. Il fut le premier homme volant à dépasser l'altitude de 1.000 mètres. Son nom est synonyme d'audace et de témérité.

[Illustration: (Cliché de *La Vie au Grand Air*).]

Alfred LEBLANC

Avant d'être aviateur fut un passionné du ballon sphérique qui lui valut de grands succès. Débute sur un Blériot, en 1909, et du même coup se plaça au premier rang. Cette année, à Reims, il fut premier des Éliminatoires de la Coupe Internationale et gagna la Course sur la Campagne.

Un énergique, de qui l'on peut tout attendre.

[Illustration: (Cliché de *La Vie au Grand Air*).]

Edouard CHATEAU

Ingénieur et praticien, fut professeur de l'Ecole Voisin, dont il monta longtemps les appareils. Pilote ici un monoplan Tellier avec lequel il fit déjà de très beaux vols.

[Illustration: AMIENS 1910]

LINDPAINTNER

Champion du biplan Sommer. A volé, surtout à travers champs, en Champagne, et dans les Ardennes. Très qualifié pour le Circuit de l'Est.

[Illustration: (Cliché de *La Vie au Grand Air*).]

MORANE

Autre pilote de Blériot. Recordman du monde de la vitesse, à plus de 106 kilomètres à l'heure! Fit Paris-Orléans d'une traite. Alla, lors de la Semaine Normande, virer autour du clocher de la Cathédrale de Rouen.

Un spécialiste du vol plané.

WEYMANN

Monte un biplan H. Farman. Adroit et téméraire, est de ceux qui ne craignent rien. A débuté par un voyage aérien de Mourmelon à Reims.

MARTINET

Porte un nom prédestiné. Pilote de H. Farman, vint de Mourmelon à Paris et se classa 1er dans la Course Angers-Saumur.

BUSSON

Est cet aviateur qui, sur son Blériot, étonna Paris qu'il traversa dans sa longueur, le mois dernier, lors d'un voyage aérien de Port-Aviation au Bois de Boulogne. Planait sur la Ville de Rennes quelques jours plus tard.

DE PISCHOFF

Constructeur du bel appareil qu'il pilote, a commencé l'aviation il y a 5 ans. Triompha, cette année, au Meeting de Budapest.

[Illustration: AMIENS 1910]

LEGAGNEUX

Encore un aviateur de la première heure. Elève du regretté Capitaine FERBER, il monte aujourd'hui un biplan Sommer qu'il conduit avec une rare maestria. Fut très remarqué au Meeting d'Anjou.

BRÉGI

Champion des Voisin. Revient de l'Amérique du Sud où il remporta de gros succès.

* * * * *

Caractéristiques des principaux Appareils engagés.

Appareils. Surface. Envergure. Largeur. Poids. Moteurs. Force.

Monoplan Blériot 14 mq 8m90 7m20 300k Gnôme 100 H-P
— Antoinette 30 mq 15m00 12m00 450k Antoinette 50 H-P
— Nieuport 14 mq 8m50 7m00 230k Darracq 25 H-P
— Hanriot 26 mq 11m70 10m00 390k Clerget 50 H-P

— Tellier 24 mq 11m70 11m00 500k Panh.-Lev. 35 H-P
Biplan Sommer 32 mq 10m50 12m50 330k Gnôme 30 H-P
— Bréguet 38 mq 12m20 9m00 500k Gnôme 50 H-P
— Savary 40 mq 7m80 10m00 550k E-N-V 60 H-P
— H. Farman 50 mq 10m00 12m00 450k Gnôme 50 H-P

* * * * *

PROGRAMME

* * * * *

15 Août 1910

Arrivée de l'Étape Douai-Amiens

NOTA.—Les départs successifs seront donnés de Douai à partir de 5 heures 1/2 du matin. Les guichets de l'Aérodrome de la Croix-Rompue seront ouverts à partir de 5 heures.

10.000 FRANCS DE PRIX

5.000 francs à l'aviateur ayant effectué le meilleur temps
entre Douai et Amiens.

2.000 francs au second.

1.500 francs au troisième.

1.000 francs au quatrième.

500 francs au cinquième.

L'APRÈS-MIDI, VOLS D'ESSAI

* * * * *

Journée du 16 Août

CONCOURS SUR PLACE

10.000 FRANCS DE PRIX

1° Prix du plus long vol sans escale (20 kilomètres minimum).

4.000 francs au premier. 1.000 francs au second.

Ces prix seront attribués, dans l'ordre, aux deux aviateurs ayant parcouru la plus grande distance en un seul vol sans escale.

2° PRIX DE LA HAUTEUR

2.000 francs à l'aviateur ayant atteint la plus grande altitude entre les heures fixées pour la durée du Concours.

3° COURSE DE VITESSE

20 kilomètres sans escale, par essais individuels.

2.000 francs à l'aviateur ayant accompli le meilleur temps sur 20 kilomètres. 1.000 francs au second.

NOTA.—La Fête du 16 Août commencera à 1 heure exactement; les guichets de l'Aérodrome seront ouverts à 11 heures.

* * * * *

Journée du 17 Août

Départs successifs de l'Étape Amiens-Paris

NOTA.—Ces départs individuels seront donnés à partir de 5 h. 1/2 du matin.

AFFICHAGE

Sur la tribune des juges, trois bandes porteront la mention des trois épreuves à disputer le 16 Août.

Sous chacune de ces bandes, les numéros des concurrents seront affichés dans l'ordre des départs.
Exemple:

PRIX DE LA HAUTEUR

Se reportant au Programme, on lit: N° 22, LEBLANC, parti pour le Prix de la Hauteur.

Les épreuves terminées, les numéros seront placés sous les titres dans l'ordre du classement.

BRASSARDS Brassards de Commissaires . . . Rouges. de Presse Violets. du
Service d'Ordre. Blancs. des Employés. Verts.

Ville d'Amiens

CONCOURS D'AVIATION DU 16 AOUT 1910

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER.

Les épreuves seront courues sous les règlements de la Commission Aérienne Mixte (Règlement de la Fédération Aéronautique Internationale) seuls applicables dans les cas non prévus par le présent règlement.

ARTICLE 2.

Différentes Epreuves et Prix.

Prix du plus long vol sans escale (20 kilomètres minimum).
4.000 francs au Premier.
1.000 francs au Second.

Ces prix seront attribués dans l'ordre aux deux Aviateurs qui auront parcouru en un seul vol sans escale la plus grande distance.

Prix de la Hauteur: 2.000 francs à l'Aviateur ayant atteint la plus grande altitude entre les heures fixées pour la durée du Concours.

Course de Vitesse (30 kilomètres sans escale par essais individuels):

2.000 francs à l'Aviateur ayant accompli le meilleur temps sur 20 kilomètres.
1.000 francs au Second.

Note: En aucun cas, cette épreuve ne pourra faire double emploi avec le prix du plus long vol sans escale.

ARTICLE 3.

Toutes ces épreuves sont uniquement réservées aux Pilotes-Aviateurs engagés dans le Circuit de l'Est du *Matin* et qualifiés par les Fédérations reconnues par la Fédération Aéronautique Internationale.

Le même titulaire d'un engagement ne pourra gagner plusieurs prix dans une même épreuve, même

avec des appareils différents.

ARTICLE 4.

Le Concours sera ouvert à partir de 1 heure, clos à 7 heures.

La Piste sera constituée par des pylônes placés aux angles d'un polygone ayant 1.500 mètres de tour.

Les commissaires sportifs auront le droit de remettre le départ de tout concurrent qui n'aura pas pris le départ dans le délai fixé au règlement particulier de chaque prix et indiqué aux Aviateurs en temps utile.

Les commissaires sportifs pourront limiter le nombre des appareils simultanément en piste.

ARTICLE 5.

Les distances et les temps seront toujours pris à partir de la bande de lancement qui devra être franchie en plein vol.

Dans le concours de distance, étant donné que le contrôle se fait toujours au dernier jalon franchi, l'avantage sera au concurrent ayant fait le meilleur temps sur le nombre de tours complet précédant le passage au dernier jalon constaté, s'il y a égalité de distance entre deux ou plusieurs concurrents.

Pour qu'un appareil ait franchi un jalon il faut que l'appareil tout entier ait traversé soit la ligne de départ, soit le côté du polygone dont le jalon en question forme le premier sommet.

ARTICLE 6.

Les départs seront donnés dans un enclos situé en face des hangars. Il ne sera tenu compte de la distance et du temps qu'après le passage du jalon de départ.

ARTICLE 7.

Dans toutes les épreuves et même pour les vols d'essai faits en dehors des concours, le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient arriver avant, pendant et après, aux concurrents, à leurs employés et à leurs appareils, pour leur compte et pour le compte de qui il appartiendra et aussi pour tous dommages pouvant être causés au tiers dans leur personne et dans leur bien du fait des concurrents, de leurs employés ou de leurs appareils.

ARTICLE 8.

Les appareils des concurrents seront abrités par les soins du Comité d'Organisation dans des hangars construits à ses frais.

L'usage en est gratuit et limité au logement de l'appareil.

ARTICLE 9.

Les concurrents devront rendre les hangars dans l'état où ils les auront reçus. Toutes détériorations seraient réparées à leurs frais.

ARTICLE 10.

Pour être valable, toute réclamation devra être faite par écrit et conformément au règlement de la Commission Aérienne Mixte et de la Fédération Aéronautique Internationale.

ARTICLE 11.

Dans les prix de Distance et de Vitesse, le départ sera donné aux concurrents dans l'ordre indiqué par les commissaires.

Tout concurrent qui n'aurait pas pris le départ dans un délai de deux minutes devra laisser la place au concurrent suivant.

Dans le prix de la Hauteur les commissaires auront le droit d'imposer à chaque concurrent de prendre à bord un enregistreur d'altitude fourni par les soins du Comité.

* * * * *

CODE DE L'AIR.

Au cours des essais et pendant toute la durée des épreuves les concurrents devront se conformer strictement au *Code de l'Air* adopté par l'Aéro Club de France.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

L'Administration des Postes et Télégraphes a fait installer, dans l'enceinte des Tribunes, un Bureau comprenant le Télégraphe, le Téléphone et la Poste.

CONCERTS

Pendant la matinée du 15 et les après-midi des 15, 16 et 17 Août, des Concerts seront donnés par la *Fanfare des Sapeurs-Pompiers*, l'*Harmonie municipale* et les *Musiques militaires*.

PRIX DES PLACES

15 AOUT

TRIBUNES: 5 francs. (La Carte est valable pour le matin et pour l'après-midi).

16 AOUT

TRIBUNES: 10 francs. (Ouverture des guichets à 11 heures. Concours à 1 heure. Il n'est pas délivré de contre-marques).

17 AOUT

TRIBUNES: 5 francs. (La Carte est valable pour le matin et pour l'après-midi).

PELOUSE: 1 franc par personne pour chacune des trois journées. (Il n'est pas délivré de contre-marques).

SECOURS

Les secours aux blessés seront assurés par le Personnel du *Service d'Hygiène de la Ville d'Amiens* et les *Dames de la Croix-Rouge*.

BUFFETS

Des Buffets seront installés dans toutes les enceintes. (Voir ci-après).

* * * * *

[Publicité]

BUFFET-AVIATION

PETIT DÉJEUNER complet de 5 h. à 9 h. du matin 2 50

DÉJEUNER (Vin compris)..... 5 »»

DINER id. 6 »»

THÉ, LUNCH..... 1 50

CONCERTS SYMPHONIQUES

CHAMPAGNES - GLACES - VINS FINS

* * * * *

[Publicité]

EAUX MINÉRALES NATURELLES
Toutes les Marques Françaises & Étrangères

Entrepôt Régional de
VITTEL Grande Source

SOURCES du Petit-St-Jean-les-Amiens
Eau de Table sans Rivale

EAUX GAZEUSES - LIMONADES - SODAS - SIROPS PUR SUCRE

Administration et Entrepôt: 63, Rue Frédéric-Petit
ENTREPOT GÉNÉRAL DE PICARDIE

* * * * *

[Publicité]

Grand Hôtel de L'Univers PREMIER ORDRE 2, Rue de Noyon, (Angle du Square Saint-Denis)

Confort Moderne

RESTAURANT à la Carte et à Prix fixe *Membre de la L.N.A.*

VASTE GARAGE D'AUTOS

* * * * *

[Publicité]

Au Ballon Rouge

Maison fondée en 1820

GRAND ASSORTIMENT de Tissus pour Costumes

JUPES, JUPONS, JERSEYS

CORSAGES ET PEIGNOIRS

[Illustration]

17, Rue Delambre, 17,
AMIENS

Confections et Costumes
Pour Dames et Enfants

DRAPERIES, LAINAGES UNIS
et Fantaisies

Vêtements de Voyage

COSTUMES SUR MESURE -- TOILETTES DE MARIÉES

* * * * *

[Publicité]

AGENCE REGIONALE POUR LE NORD

M. SUEUR & CIE
SIÈGE SOCIAL:

AMIENS. - 52, Place René Goblet et 11, Rue Caudron. - AMIENS
TÉLÉPHONE 3.22 ----- TÉLÉPHONE 3.22

Correspondants:

ABBEVILLE SAINT-QUENTIN
DOULLENS BOULOGNE-SUR-MER

MONTDIDIER et ROUEN
PÉRONNE LILLE
ALBERT PARIS

Cabinet réalisant le plus de Cessions de Fonds de Commerce

DIRECTEUR-GÉRANT: M. SUEUR, 15 ans de pratique et ex-principal négociateur de l'ancien Cabinet VOYLE-DOLIN.

* * * * *

[Publicité]

Les Établissements réalisant des bénéfices et pouvant le justifier s'adressent à l'Agence.

M. SUEUR & CIE
LORSQU'ILS DÉSIRENT SE RETIRER DES AFFAIRES

Le Cabinet M. SUEUR & Cie est en même temps l'Agent général pour la SOMME

(LE TEMPS *contre les Accidents-Vie.*
des Sociétés (LE CRÉDIT A L'ÉPARGNE, la plus ancienne entreprise d'Assurances (de capitalisation.
(L'ÉPARGNE MUTUELLE FRANÇAISE pour la VIE.

Et l'AGENT PARTICULIER de *LA TRIESTE*, Compagnie d'Assurances-VIE fondée en 1831.

* * * * *

[Publicité]

AU
Fil de la Vierge

OPRON & DEVAUREIX

1 et 3, Rue des Trois-Cailloux (angle place Gambetta)

AMIENS

Maison Spéciale de
LINGERIE ET
BONNETERIE
pour Hommes, Dames et Enfants

TROUSSEAUX - LAYETTES

* * * * *

[Publicité]

Mercerie, Bonneterie

Au Dé d'Argent 6, Marché de Lanselles; 22-24, Rue St-Martin AMIENS

25 FRANCS DE TIMBRES donnent droit à 2 fr. 50 de Marchandises.

* * * * *

[Publicité]

BÉTON ARMÉ

PAVAGE ET BITUME

Téléph. 2-48 A. PÉRIMONY, 3, Rue Du Bastion AMIENS

GOUDRONNAGE de ROUTES.

PARQUETS hygiéniques et sans joints en PORPHYLOLITHE.

* * * * *

[Publicité]

Georges Boissier
CHIRURGIEN -DENTISTE
DIPLÔMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

CONSULTATIONS tous les Jours
de 9 heures à 5 heures

PRIX MODÉRÉS

1, Rue Dom Bouquet, 1 (Esplanade Beauvais) AMIENS.

* * * * *

[Publicité]

CORIVORE JAMMES

Supérieur à tous les Coricides

GUÉRIT

CORS, DURILLONS, OEILS-DE-PERDRIX, ETC.

LA BOITE: 1 FRANC
Franco: 1 fr. 10

LABORATOIRE DU CORIVORE JAMMES
126, Rue de Beauvais, AMIENS.

* * * * *

[Publicité]

PLOMBERIE & ZINQUERIE

E. BELLETTE 34, Rue des Jacobins, 34 -:- AMIENS

SALLE DE BAINS — CABINETS DE TOILETTE

Appareils Sanitaires.

* * * * *

[Publicité]

BEAUVILLÉ AUTOMOBILE

Téléphone 723 G. HIRONDART Téléphone 723

AMIENS—13 et 15, Rue Cardon, 13 et 15—AMIENS

LOCATION—GARAGE
Atelier de Réparations
RECHARGE D'ACCUMULATEURS

Concessionnaire des Voitures «DARRACQ»
VOITURES DE TOUTES MARQUES
HUILE—ESSENCE—GRAISSE

Pneumatiques de toutes Marques.

* * * * *

[Publicité]

INSTALLATIONS COMPLÈTES D'ÉLECTRICITÉ et de Salles de Bains

PRIVÉ & VARET 27, Rue Delambre, 27 AMIENS

BRONZES D'ÉCLAIRAGE.

* * * * *

[Publicité]

Restaurant Contentieux
Fondé en 1816

12, Rue de la République, (Près de la place Gambetta)
A proximité de la Gare du Nord et de la Gare St-Roch.

AMIENS

Dejeuner et Diner à 1 fr. 25, Bière comprise

Dejeuner et Diner à 1 fr. 90, Vin compris

Dejeuner et Diner à 1 fr. 10, par 15 cachets.

Salons pour repas de Noces
et de Familles

* * * * *

[Publicité]

Maison G. Jeannin
G. PONS, SUCCESSEUR

PÂTISSERIE—CONFISERIE

Renommée pour ses Pâtés et Macarons d'Amiens

AMIENS - 92-94, Rue des Trois-Cailloux - AMIENS
TELEPHONE 232.

* * * * *

[Publicité]

BIÈRES DU FORT-CARRÉ
SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

Dégustation au Buffet de l'Aviation

* * * * *

[Publicité]

POSTICHES ARTISTIQUES
(Ancienne Maison Gotel)

ONDULATION
PARFUMERIE
Prix très réduits

A. ROLLAND SUCCESSEUR

SPÉCIALITÉ
COURONNES & VOILES
pour Mariées
Peignes et Fantaisies en tous genres

25, Rue des vergeaux, 25, AMIENS.

* * * * *

[Publicité]

PEIGNOT
Machines Agricoles face Hôtel de Ville, AMIENS
TELEPHONE: 3.65

* * * * *

[Publicité]

MAISONS RECOMMANDÉES

LACOMBE
Châlet du Pavillon Bleu - La Hotoie.

HOTEL DE LA PAIX -- BINET
PREMIER ORDRE
15, Rue Duménil.

HOTEL DU COMMERCE -- LIMOGES
32, Rue des Jacobins.

HOTEL DE PARIS -- Restaurant Peulet-Dumesnil
38, Rue de Noyon.

HOTEL MODERNE TERMINUS
4, Esplanade Noyon.

HOTEL-RESTAURANT DE L'EST -- VARNET
Face la Gare du Nord.

HOTEL DE BELLEVUE
à 50 mètres de la Gare du Nord.

HOTEL DU MARC D'OR. -- LASSURGUÈRE
17, Rue de Beauvais.

* * * * *

[Publicité]

[Illustration]

Maison fondée en 1850

Henri MARTIGNY
AMIENS

VINS DE TABLE
Vins fins Français et Étrangers
VINS DE CHAMPAGNE

MAISON DE GROS:
Rue et Impasse des Jeunes Mâtins

[Illustration]

[Illustration]

Cognacs, Eaux-de-Vie
Rhums, Kirschs
Spiritueux divers, Liqueurs

MAISON DE DÉTAIL: 36, RUE DES VERTS-AULNOIS

Demander le Catalogue.

* * * * *

[Publicité]

Grand Café-Restaurant
DUFOURMENTELLE

F. LE TOURNEUR
Propriétaire
TELEPHONE 2.24

Consommations de 1er Choix

CUISINE BOURGEOISE

SALLE DE RESTAURANT
SALLE ET SALONS AU 1er

[Illustration]

PENDANT L'AVIATION

Un Tableau spécial donnera tous les Renseignements utiles aux Clients

* * * * *

PLAN DES ÉTAPES DU CIRCUIT DE L'EST

[Illustration: DOUAI -> AMIENS -> PARIS -> TROYES -> NANCY -> MÉZIÈRES -> DOUAI
Reproduction du cliché du *Matin*.]

SIGNAUX ET AFFICHAGE

En haut du grand mât situé à la tribune des Juges et Chronométrateurs.

[Illustration: On ne vole pas.]

[Illustration: On volera probablement.]

[Illustration: On vole.]

Pendant les Vols:

La flamme *noire* hissée sous la flamme *rouge*, signifie:
Appel aux mécaniciens; Demande d'aide pour un appareil en panne.

La flamme *blanche* hissée sous la flamme *rouge*, signifie:
Bon départ.

IMPRIMERIE A. GRAU
Succ. de PITEUX FRÈRES
AMIENS

Les
HOMMES-OISEAUX
et le
CIRCUIT
de l'EST

L. BERTRAND NANCY

PRIX: 0.50

* * * * *

[Publicité]

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Ancienne Maison RICARD (fondée en 1882)
Paul LINGE SUCESSEUR
NANCY - 27, rue Saint-Dizier 27 - NANCY

INSTALLATION
de
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Sonnerie, Téléphone

FOURNITURES
de
LUMIÈRE, TÉLÉPHONE, SONNERIE
Acoustique, Paratonnerre

GRAND CHOIX DE VERRERIE ET ABAT-JOUR
LUSTRERIE
BOITES MEDICALES
Travail très soigné
TÉLÉPHONE 8.06

* * * * *

[Publicité]

CINÉMA-THÉÂTRE
Salle Déglin
RUE DE L'ÉQUITATION

Mardi - Mercredi - Jeudi (Soirées)

AU PROGRAMME

Les appareils d'aviation
depuis leur création

Les Aviateurs à Nancy
PASSERONT A TOUTES LES SOIRÉES.

Les
Hommes-Oiseaux
et le
Circuit de l'Est

LE CIRCUIT DE L'EST

Le Circuit de l'Est consiste en une course d'aéroplanes entre sept villes: Paris, Troyes, Nancy, Mézières-Charleville, Douai, Amiens et Paris. Cette épreuve est dotée d'un prix de 100.000 francs par le journal *le Matin*.

Un comité d'organisation a été créé, à Paris, qui a indiqué les mesures générales à prendre, mais *Le Matin* a laissé gracieusement toute liberté, aux bonnes villes du Circuit, pour faire les dépenses nécessaires à l'aménagement d'aérodromes provisoires et de hangars destinés à abriter les aviateurs.

Organisation de la route.

Il semble bien, d'après le règlement, que les aviateurs soient libres de leur route; cependant le Comité d'organisation central a cru devoir en demander le jalonnement. Celui-ci est opéré au moyen de grands drapeaux blancs, portant à leur partie inférieure une bande rouge. Sur une partie de la route Troyes-Nancy et Nancy-Mézières seront, en outre, apposés de chaque côté de cette ligne de drapeaux, une série de ballons rouges ou bleus suivant le côté auxquels ils sont affectés. De cette façon un aviateur, déviant de sa route, aurait beaucoup de chances de rencontrer, soit un ballon bleu, soit un ballon rouge, qui lui indiqueraient de quel côté il doit diriger son appareil pour retrouver la ligne des drapeaux blancs.

L'avantage principal du jalonnement consiste dans la possibilité pour les aviateurs de trouver, à l'atterrissage sur les routes jalonnées, des secours de toutes natures, soit pour le ravitaillement en essence et en eau, soit pour les soins médicaux.

Chacune des portions de la route a été, en effet, subdivisée par le Comité de Nancy en zones de huit à douze kilomètres surveillées par une voiture automobile portant un médecin et accompagnée de cyclistes susceptibles d'aller chercher rapidement du secours.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PREMIER.—Le Circuit aéronautique de l'Est se disputera sur les étapes suivantes:

Paris-Troyes, compté pour 135 kilomètres;
Troyes-Nancy, compté pour 160 kilomètres;
Nancy-Mézières-Charleville, compté pour 160 kilomètres;
Mézières Charleville-Douai, compté pour 139 kilomètres;
Douai-Amiens, compté pour 78 kilomètres.

Soit six étapes d'ensemble 782 kilomètres environ.

ART. 2. - L'épreuve sera disputée suivant le présent règlement et sous les règlements généraux de la Commission sportive aéronautique et de la Fédération aéronautique internationale, seuls applicables en cas d'omission ou de contestations.

Départ.

ART. 3. - Le premier départ, obligatoire pour tous les concurrents, sera donné à Paris le 7 août, à partir de 5 heures du matin. Le dernier départ aura lieu au plus tard à 5 heures et demie du soir. De 5 à 10 heures du matin, le départ sera donné aux concurrents dans l'ordre fixé par un tirage au sort pour la première étape et dans l'ordre d'arrivée pour les autres étapes.

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ 5 minutes après que celui-ci aura été donné, devra évacuer immédiatement la ligne de départ; il prendra alors rang à la suite des autres.

Après 10 heures du matin, les concurrents pourront partir *ad libitum*, jusqu'à l'heure de la fermeture du contrôle, au moment qui leur paraîtra le plus favorable, après s'être mis d'accord avec les Commissaires; ils seront considérés comme partis à l'heure fixée par eux.

ART. 4 - Les arrivées à chaque étape, auront lieu sur une ligne très apparente, située en face d'un emplacement où se tiendront les chronométreurs.

La performance ne sera valable que pour les concurrents qui auront franchi cette ligne en plein vol. Les contrôles d'arrivée seront fermés le soir même du départ, à 7 heures et demie.

Escales.

ART. 6. - Les escales, ravitaillements, les remorquages à la vitesse maximum d'un homme au pas, sont autorisés en cours de route.

Les changements d'appareils, pour des appareils identiques, sont autorisés à l'étape. Ces appareils et pièces recevront des commissaires un poinçonnage spécial.

ART. 7. - Les concurrents arrivés au contrôle après 7 heures et demie du soir, heure de fermeture, ou ceux n'ayant pu terminer l'étape, ne figureront pas dans le classement de cette étape, mais ils pourront toujours prendre le départ de l'étape suivante et concourir pour les prix particuliers à chaque étape.

Conditions à remplir pour gagner le prix du *Matin*

ART. 8. - Le concurrent qui, ayant figuré dans le classement de toutes les étapes, aura mis le moindre temps total à franchir le parcours entier, recevra le prix de 100.000 francs du *Matin*.

ART. 9 - Au cas où aucun concurrent n'aurait rempli les conditions stipulées à l'article 8, le prix de 100.000 francs, offert par le *Matin*, ne serait pas attribué en entier et le vainqueur de l'épreuve recevrait un prix de 50.000 francs.

Serait vainqueur de l'épreuve, le concurrent qui aurait parcouru le plus grand nombre d'étapes. Au cas où deux ou plusieurs concurrents auraient parcouru le même nombre d'étapes, le vainqueur serait celui d'entre eux qui aurait parcouru le plus grand nombre de kilomètres comptés par étapes complètes, pour les distances indiquées à l'article premier. Dans le cas où plusieurs concurrents auraient le même nombre de kilomètres, le vainqueur de l'épreuve serait celui ayant effectué le meilleur temps.

Numérotage.

ART. 11. - Chaque appareil devra porter latéralement un numéro vertical très apparent. Ce numéro sera indiqué par le tirage au sort, effectué pour l'ordre de départ de la première étape.

Responsabilité en cas d'accidents.

ART. 14. - Les concurrents devront prendre toutes les précautions nécessaires en ce qui concerne les accidents qui pourraient leur survenir ou qu'ils pourraient causer à des tiers. Le Comité d'organisation dégage complètement sa responsabilité à cet égard.

Chaque aviateur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire garder ses appareils dans les parcs.

Toutefois, une surveillance sera cependant exercée par les préposés des villes auprès desquelles les parcs seront établis.

LES ENGAGÉS ET LE NUMÉROTAGEDES APPAREILS.....

Le 16 juillet dernier, fut effectué le tirage au sort affectant chaque appareil d'un numéro qui devait être en même temps celui de l'ordre du départ.

Voici les résultats qu'a donné cette opération:

1. Nieuport I (biplan Farman). 2. L. Bréguet (biplan Bréguet). 3. Robert Martinet (biplan Farman). 4. De Baeder (biplan H. Farman). 5. Hubert Latham (monoplan Antoinette). 6. Champel (biplan Voisin). 7. Nieuport II (monoplan). 8. Nieuport III (monoplan). 9. Emile Aubrun (monoplan Blériot). 10. Voisin III (biplan). 11. Labouchère (monoplan Antoinette). 12. Métrot (biplan Voisin). 13. Savary I (biplan). 14. Bathiat (biplan Bréguet). 15. Efimoff (biplan Sommer). 16. Bielovucci (biplan Voisin). 17. Avia (biplan). 18. Edouard Château (monoplan Tellier). 19. Morane (monoplan Blériot). 20. Kuller (monoplan Antoinette). 21. Legagneux (biplan Sommer) 22. Alfred Leblanc (monoplan Blériot). 23. A. Noël (monoplan Blériot). 24. Wagner (monoplan Hanriot). 25. Roger Sommer (biplan Sommer). 26. Weyman (biplan Farman). 27. Savary II (biplan). 28. Guillaume Busson (monoplan Blériot). 29. Rigal (biplan Sommer). 30. Daillens (biplan Sommer). 31. Pishoff (monoplan de Pishoff). 32. Vallon (biplan Sommer). 33. Laindpaintner (biplan Sommer). 34. Audemars (Demoiselle Santos-Dumont). 35. Simon (monoplan Blériot).

PRIX ET RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES VILLES

Dans chacune des villes où une journée d'aviation aura lieu, des Comités locaux, sous l'égide de la Ligue aérienne ou de l'Aéro-Club, se sont constitués, qui ont réuni un fonds de garantie destiné à assurer aux aviateurs une somme minima de prix et à organiser des champs d'atterrissage et des abris. C'est ainsi qu'à Troyes, Mézières-Charleville, Douai et Amiens, 20.000 francs seront mis à la disposition des aéroplanistes.

A Nancy, où les choses ont été faites grandement, c'est 40.000 francs qui seront distribués. En dehors de ces prix créés par les villes, nous citerons une somme de 5.000 francs due à la générosité de M. Deutsch de la Meurthe et qui viendra récompenser le premier aviateur arrivé à Nancy et ayant accompli sans défaillance le trajet depuis Paris.

Les sommes consacrées par chaque ville, en prix aux aviateurs, sont subdivisées en deux parties: l'une dite *prix d'étapes* est destinée à récompenser le premier aviateur arrivé ayant accompli une étape déterminée, l'autre sera distribuée aux aviateurs qui consentiront à voler dans la journée réservée à chaque ville.

Les prix seront courus conformément aux règles de la Commission internationale aéronautique.

Il est simplement regrettable que chaque ville ne se soit pas assurée dans son contrat avec *Le Matin* un minimum d'aviateurs, les prix pouvant se trouver à la disposition d'un nombre très restreint d'entr'eux. Il faut espérer, cependant, que ceux-ci n'abuseront pas de la situation et que, reconnaissants de l'effort énorme accompli par les différentes villes du Circuit, ils auront à coeur de montrer de quoi nos hommes-oiseaux sont capables à l'heure actuelle.

LES PRIX A COURIR A NANCY

Le mardi dans la soirée, jour de l'arrivée de Troyes, un prix sera décerné à l'aviateur accomplissant le

plus long vol sans escales.

C'est le mercredi, 10 août, que seront courues les épreuves les plus importantes. Elles ont été distribuées, de la façon suivante:

Le matin: prix de la totalisation des distances accordé à l'aviateur ayant parcouru la plus longue distance dans la matinée.

De 1 heure à 2 heures de l'après-midi: *Prix de lancement* (1.000 francs) à l'appareil qui prendra son essor après avoir parcouru, sur le sol, un espace minimum. Ce prix met en valeur l'habileté des aviateurs, le minimum de résistance à l'avancement de l'appareil et les qualités de l'hélice. Il est fonction de la puissance du moteur.

De 2 heures à 3 h.: *Prix des Passagers*, (1.000 fr.) à l'appareil emportant le plus grand nombre de voyageurs et restant dans l'air le plus longtemps. Ce prix met surtout en valeur les *qualités sustentatrices*, c'est-à-dire le poids emporté par mètre carré de toile, mais les qualités de l'hélice et du moteur interviennent aussi grandement.

De 3 heures à 4 heures seront courus deux *prix de vitesse*, respectivement de 3.000 et 1.000 francs qui récompenseront l'appareil parcourant une distance donnée dans un minimum de temps. On sait qu'à l'heure actuelle le record de la vitesse sur toutes les distances est détenu par le monoplane «Blériot» de Morane, pourvu d'un moteur rotatif «Gnôme» de 100 chevaux et qui a réussi à faire 106 kilomètres à l'heure, parcourant 20 kilomètres en 12 m. 45 s. 3/5, 10 kilomètres en 5 m. 42 s. 2/5 et 5 kilomètres en 3 m. 15 s., au dernier meeting de la Champagne (Bétheny-Reims).

De 4 heures à 5 h. 1/2: *Course de Jarville à la Frontière*, avec atterrissage à Moncel, et retour sur Jarville. Cette course est dotée de trois prix: 4.000, 2.000 et 1.000 francs.

De 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 aura lieu un *Concours de hauteur* avec deux prix, 5.000 et 2.000 francs, à l'appareil qui s'élèvera à la plus grande hauteur.

Récemment le record en a été porté à 1.800 mètres, mais il ne faut pas espérer voir mieux à Nancy. C'est ainsi qu'à Reims, Latham sur «Antoinette», n'a pu parvenir à dépasser 1.384 mètres et Chavez sur «Blériot», 1.150 mètres. Il est vraisemblable que Morane sur «Blériot» pourra aussi jouer dans ce prix un rôle important.

A toutes ces épreuves, il y a lieu de faire un reproche; le temps mis à la disposition des aviateurs, en présence du grand nombre de prix mis en compétition semblant réellement trop faible pour leur permettre de faire des randonnées intéressantes. De plus, on leur imposera une fatigue et un surmenage qui nous semblent bien excessifs.

L'AÉRODROME DE NANCY

Aménagement.

L'Aérodrome, proprement dit (l'Hippodrome de Jarville), ne sera accessible, pour les voitures et automobiles, que par un seul chemin, la route stratégique qui partant de Jarville, traverse le pont du canal à l'écluse et se dirige ensuite par les ponts militaires de la Californie vers la ferme Sainte-Marguerite. Toutes les routes aboutissant à cette plaine, y compris les chemins de halage et de contre-halage du canal seront barrés et gardés militairement. L'accès des crassiers sera également interdit.

On se rendra à la tribune du crassier par le pont des hauts-fourneaux de Jarville accessible depuis la route Paris-Strasbourg.

Devant le *pont de l'Écluse* seront installés les *bureaux* distribuant les différentes catégories de *tickets*; de là les *spectateurs* seront dirigés par une passerelle installée le long du pont, vers la plaine et les tribunes, aux différents emplacements indiqués sur le plan joint à cette brochure.

Les guichets seront installés sur la rive gauche de la Meurthe, du côté de Laneuveville, qui donneront l'entrée sur la pelouse à cet endroit.

Les voitures seront dirigées soit par le pont sur le *garage*, soit, au cas contraire, vers la route stratégique qu'elles devront évacuer immédiatement.

La circulation ne sera autorisée que dans un *seul sens*, de façon à permettre les mouvements rapides de la foule.

Seuls, les automobiles du Comité et la voiture d'ambulance, auront le droit de circuler à *contre-sens*

pour les besoins du service.

[Illustration: LE PLAN DE L'AÉRODROME DE JARVILLE *La flèche indique le sens de la circulation des voitures*]

Enfin *l'accès des propriétés* situées entre la route Tomblaine-Bosserville et la Meurthe sera interdit aux personnes non munies de cartes, le *stationnement* sur cette route sera rigoureusement *interdit* un service de *cavalerie* et de *gendarmerie* assurera l'exécution des dispositions précédentes.

Seuls les *Journalistes* et *Membres du Comité* auront *accès à la piste* à leurs risques et périls. Celle-ci est séparée des hangars par un treillage métallique muni de deux ou plusieurs portes.

Le public sera séparé de la piste par un premier grillage, en avant duquel se trouvera un barrage en fils de fer, destiné à arrêter un appareil dont l'aviateur ne serait plus maître. L'espace entre les deux barrages sera interdit et gardé militairement.

Le prix des billets.

1 jour 3 jours Prix réduit

Tribunes.... 15 fr. 30 fr. »

Pesage..... 10 » 20 » 7 fr.

Crassier.... 5 » 10 » »

Pelouse..... 1 fr. » 0.50

Terrains à Tomblaine (1 jour), 2 francs.

Réduction: 50% aux officiers, sous-officiers, soldats et enfants au-dessous de dix ans; le prix réduit du tableau précédent s'applique aux membres de la Ligue Aérienne, de l'Aéro-Club et de l'Automobile-Club. - Le prix du garage d'automobiles est de 10 francs; celui du garage de voitures: 5 francs.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES APPAREILS ENGAGÉS

Monoplan «Nieuport» (Nos 1-7-8).—Monoplan à une place et deux ailes trapézoïdales de 8 mètres d'envergure sur 2 mètres de largeur, soit une surface de 14 mètres carrés pour un poids en ordre de marche de 285 kilogrammes. La longueur de l'appareil est de 7 mètres. Le moteur, placé à l'avant de l'appareil, est soit un «Anzani», 5 cylindres en étoile à ailettes de 50 HP, animant une hélice «Chauvière» de 2m,40 de diamètre tournant à 1.200 tours; soit un «Darracq» à deux cylindres horizontaux de 25 HP, à circulation d'eau, animant une hélice «Chauvière» de 1m,10 de diamètre, à 1.800 tours. Gouvernail de profondeur et de direction à l'arrière.

Biplan «Bréguet» (Nos 2 et 14).—2 places: 2 ailes rectangulaires de 12m,60 et 9m,20 d'envergure sur 1m,80 de large, donnant une surface de 37 m² pour un poids en ordre de marche de 300 kilos. Le moteur est à l'arrière des plans porteurs et en avant du pilote; c'est un rotatif «Gnôme», 7 cylindres de 50 HP, animant à 800 tours une hélice «Chauvière», de 2m,50 de diamètre. Gouvernail de profondeur et de direction à l'arrière.

Biplan «Farman» (Nos 3-4-26).—2 places: 2 plans porteurs quadrangulaires d'une envergure de 10m,50 sur une largeur de 2 mètres, soit une surface portante de 40 m² pour un poids en ordre de marche de 550 kilos. La longueur de l'appareil est de 12 mètres. Moteur «Gnôme» derrière le pilote, gouvernail de profondeur à l'avant, gouvernail de direction à l'arrière. Queue cellulaire stabilisatrice. Type de course: envergure, 8m,50; surface, 32m².; poids, 400 kilos.

Monoplan «Antoinette» (Nos 5-11 et 20).—2 places, 2 ailes trapézoïdales de 15 mètres d'envergure sur une largeur de 3 mètres, soit une surface de 50 m² pour un poids en ordre de marche de 550 kilos. Caractéristique de l'appareil: disposition des deux ailes en V très ouvert. Fuselage de 12 mètres de long. A l'avant moteur «Antoinette», à 8 cylindres en V, 50 HP à circulation d'eau animant une hélice «Antoinette» de 2m,20 de diamètre à la vitesse de 1.200 tours par minute. Gouvernail de profondeur et direction à l'arrière.

Biplan Voisin (Nos 6-10-12-16).—2 places: 2 plans rectangulaires de 11 mètres d'envergure sur 2 mètres de large, soit une surface portante de 40 m². pour un poids de 300 kilos. L'appareil a 10 mètres de long. Le moteur en arrière du pilote est un «Gnôme» ou un E.N.V. (Metrot). Ce dernier comprend 8 cylindres en V à circulation d'eau fournissant 60 HP et animant une hélice «Chauvière» de 2m,70 de diamètre à 1.200 tours. Stabilisation naturelle par la cellule arrière. Gouvernail de profondeur et de direction à l'avant. Type de course - 2 places - surface 36 m²., envergure 10 mètres, largeur des ailes 1m,25, poids en ordre de marche 400 kilos.

Monoplan Blériot (Nos 9-19-22-23-28-35).—C'est le type XI-bis dit «Traversée de la Manche». 1 place,

envergure 9 mètres, largeur des ailes en forme de trapèze arrondi aux angles: 2 mètres, surface de 15 mq. pour un poids en ordre de marche de 250 kilos. Moteur «Gnôme» faisant tourner une hélice «Chauvière» à l'avant. Type de course de Morane ayant dépassé 100 kilomètres à l'heure: 12 mètres carrés de surface et un moteur «Gnôme» de 14 cylindres 100 HP.

Biplan Savary (Nos 13 et 27).—2 places.—2 plans porteurs rectangulaires d'une envergure de 10 mètres sur une largeur de 2, soit une surface portante de 40 mètres carrés pour un poids en ordre de marche de 460 kilos. Gouvernail de profondeur à l'arrière. Spécialité: possède 2 hélices.

Biplan Sommer (Nos 15-21-25-29-30-32-33).—2 places, 2 plans porteurs rectangulaires de 10 mètres d'envergure sur 2m,50 de large, soit une surface de 36 mètres carrés pour un poids en ordre de marche de 330 kilos. Moteur «Gnôme» derrière l'aviateur animant une hélice «Chauvière» de 2m,70 de diamètre à 1.100 tours. Gouvernail de profondeur à l'avant, de direction à l'arrière, stabilisation par queue et ailerons.

Monoplan Tellier (No 18).—Envergure des ailes 11 mètres, largeur 2 mètres, soit une surface portante de 24 mq. pour un poids en ordre de marche de 500 kilos. Moteur. «Panhard-Levassor» à l'avant, donnant avec l'hélice «Tellier» 30 HP à 1.000 tours. Gouvernail de profondeur et direction à l'arrière.

Monoplan Hanriot (No 24).—2 places.—Ailes trapézoïdales à angle arrondi de 12 mètres d'envergure sur 2 mètres de large, soit une surface de 25 mq. pour un poids en ordre de marche de 400 kilos. Moteur à l'avant.

[Illustration: NANCY.—IMP L. BERTRAND]

* * * * *

[Publicité]

ART-PHOTO

J. AUBRIOT
18, Rue Saint-Jean, 18
Nancy

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA PHOTOGRAPHIE

Appareils, Plaques, Papiers, Accessoires
Echanges, Occasions

TRAVAUX POUR AMATEURS
Jumelles théâtre et campagne

* * * * *

[Publicité]

Typographie
Lithographie
Gravure

TÉLÉPHONE 2.75

L. Bertrand
51, RUE SAINT-GEORGES
NANCY

IMPRESSIONS COMMERCIALES ET DE LUXE

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES PEINTES

* * * * *

[Publicité]

MAISON
DES
Magasins
Réunis

NOUVEAUTÉS AMEUBLEMENT ARTICLES DE MÉNAGE ALIMENTATION.

End of Project Gutenberg's Le Circuit de l'Est, by Commune de Amiens/Nancy

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LE CIRCUIT DE L'EST [PROGRAMME] ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™’s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by

the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.